

LE JOURNAL DE RUMIGNY

Bulletin d'information municipale

Numéro 7

décembre 2015

EDITORIAL

FUSION DES RÉGIONS, FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS...ET QUEL AVENIR POUR NOS COMMUNES ?



Notre région fusionnera au 1^{er} janvier 2016 avec la région Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de la réforme territoriale qui verra passer le nombre de régions françaises de 22 à 13. Quelle sera la place de la Picardie dans cette nouvelle structure, dont le budget sera triplé, mais dont l'encours de dette sera quintuplé ? Il est déjà acquis que la majorité des administrations régionales auront leur siège à Lille, et l'on peut craindre que différents acteurs locaux n'y déménagent pour se rapprocher des services de l'Etat avec lesquels ils travaillent étroitement. Une chose est certaine : les élus Picards ne représenteront que 54 des 170 élus de la nouvelle région.

D'autres fusions sont en marche, dans le cadre de la loi NOTRe : la préfète de région a présenté le 13 octobre dernier un projet de fusion de communautés de communes destiné à assurer aux nouvelles structures un minimum de 15000 habitants. Ainsi, seraient notamment fusionnées les communautés de communes du Bernavillois, du Doullennais et de Bocage Hallue, celles du Sud Ouest Amiénois, du Contynois et de la région d'Oisemont, celles de l'Ouest Amiens et du Val de Nièvre et environs, celles d'Avre Luce Moreuil et du Val de Noye et celles du Grand Roye et du canton de Montdidier.

Notre communauté d'agglomération Amiens Métropole n'est pas impactée à ce jour, sauf si de nouvelles communes demandent à la rejoindre. Le schéma final doit être arrêté et publié au plus tard le 31 mars 2016. Dès sa publication, les arrêtés préfectoraux fixant les projets de nouveaux périmètres seront adressés pour avis aux collectivités concernées qui devront se prononcer avant le 31 août 2016. La réforme prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Et ensuite ? Si l'on considère que le dispositif intercommunalités – régions est le plus efficace, quelle place réserve-t-on aux communes ? La commune, c'est la proximité, le lieu où l'on vit. Son avenir nourrit les interrogations et inquiétudes de beaucoup d'élus et de citoyens. La baisse des dotations de l'État aux collectivités locales a diminué leurs recettes de 3,67 milliards d'euros en 2015, entraînant une baisse des investissements locaux (une nouvelle inquiétante pour la croissance lorsque l'on sait que les collectivités réalisent près de 70% de l'investissement public), une réduction des effectifs, et une hausse des impôts locaux. Le risque majeur pour les communes est donc celui de la paralysie de l'action.

Plus que jamais, en 2016, nous devons prouver que la commune garde toute sa place dans le paysage administratif de notre pays, notamment en portant les projets sur lesquels nous nous sommes engagés, tout en réduisant nos dépenses.

Votre Maire, Dominique EVRARD

Le carrefour des quatre routes départementales est, sans conteste, l'endroit le plus à risque de la commune. Il fallait trouver une solution à cette situation absurde : des balises de priorité, mais un marquage au sol refusé par le Département de la Somme. Les études des services d'Amiens Métropole, ajustées par les techniciens du Département de la Somme, ont abouti à ce projet de giratoire franchissable. L'ouvrage obligera les automobilistes à ralentir et à respecter la priorité aux usagers venant de la gauche.

Un travail de précision !



AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Conseil Municipal du 21 septembre.

Une demande de renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur Eric Blanger a été sollicitée auprès de Pôle Emploi.

La Commune a pu investir dans l'achat d'un véhicule d'occasion grâce à une subvention dans le cadre du dispositif d'intervention directe pour l'équipement et l'aménagement local (IDEAL). Suite à cette acquisition, un règlement concernant l'utilisation de ce véhicule a été rédigé.

Le 9 juillet dernier, Monsieur Pascal Brassart, architecte, était intervenu bénévolement à une réunion de travail à la salle des fêtes en vue d'une éventuelle remise en état. Il estime que le bâtiment peut tout à fait être rénové. Cependant, il préconise de faire procéder à un diagnostic indispensable sur la présence d'amiante au niveau du toit.

A ce jour, un règlement intérieur du cimetière est établi. Il est consultable en Mairie.

Réunion du Conseil Municipal du 9 novembre.

Afin de poursuivre dans l'avancement de sa carrière, Benoît Coudert vient de passer agent technique de première classe.

Dans le cadre du dispositif d'intervention directe pour l'équipement et l'aménagement local (IDEAL), la Commune peut encore bénéficier d'une subvention. La pose d'un poteau incendie rue de Grattepanche (2856 € HT) et le remplacement d'une tondeuse (1358,33 € HT) sont proposés pour solliciter cette subvention dont le taux d'aide est fixé à 20%.

Les travaux sur le réseau d'eau potable de la Grande rue du Quai ont permis de découvrir que les riverains étaient raccordés sur une canalisation datant des années 1930 non répertoriée sur les plans. Suite à ce constat, les services d'Amiens Métropole ont décidé d'avancer l'étude et la programmation des travaux demandés rue d'Amiens. Rue dans laquelle plusieurs fuites se sont produites au cours de cette année.

Marie-Claude BOUTIN

AU SIVU (syndicat de la crèche « Le jardin des Lucioles »)

Le syndicat a inauguré à la dernière rentrée ses nouveaux locaux.

Ils ont été agrandis pour permettre la création de quatre places supplémentaires.



LE REMPLACEMENT DU MUR DU CIMETIÈRE

Les travaux de maçonnerie du mur du cimetière sont terminés. Il reste à reposer la grille d'entrée, qui a été restaurée par les agents communaux, et à réaliser la clôture du nouveau cimetière. Dans l'ancien cimetière, une allée pavée permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement au fond du cimetière.



Du beau travail. Merci aux entreprises !

DIX HUIT MINUTES SUR UN AN !

Une page se tourne : notre unique cabine téléphonique va disparaître, victime de l'évolution technologique. La commune a en effet reçu un courrier d'Orange annonçant sa prochaine dépose. Il est vrai que ses relevés nous indiquent qu'elle n'est utilisée que pendant 18 minutes par an !



Les fenêtres de la bibliothèque veillent sur la cabine téléphonique pour quelques jours encore...

Dominique EVRARD

FISCALITE : LES TROIS TAXES

Chaque année, toute personne disposant d'un logement, propriétaire d'un terrain ou d'une maison est soumise aux impôts locaux. De quoi s'agit-il ?

Le propriétaire devra s'acquitter d'un impôt foncier sur le bâti et sur le non bâti. L'occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire s'acquittera quant à lui de la taxe d'habitation. Il existe un régime d'exonérations pour des cas particuliers.

La Commune vote également chaque année les « trois taxes ». Ce sont les taux des impôts visés plus haut. L'administration lui adresse un état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année considérée avec le rappel des taux votés l'exercice précédent. Charge à la Commune de modifier ces taux ou pas.

On applique ces taux à une « base d'imposition » déterminée par l'administration. Il s'agit de la valeur locative cadastrale dont les règles d'évaluation sont en cours de modification. Cette base évolue chaque année, et l'on comprendra aisément que si les taux de taxes sont stables, le montant de l'impôt lui ne l'est pas, puisque la base de calcul est revalorisée en principe chaque année.

Ainsi, sur les documents adressés par l'administration au contribuable, ou que ce dernier imprime sur le site du gouvernement, on constate, normalement, une variation correspondant à la fluctuation de cette base.

Depuis de nombreuses années, la politique de la Commune a été de ne pas majorer ces taux de taxes en agissant sur la maîtrise des dépenses. Malgré la baisse des dotations de l'Etat pesant sur son budget, elle réussit encore à maintenir cette ligne de conduite.

Ces taxes sont également fixées au niveau de notre métropole et notre département et il importe que les politiques menées par ces collectivités soient axées sur une maîtrise, voire une baisse des dépenses afin de limiter l'impact fiscal sur les citoyens.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure également sur l'avis de taxe foncière. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour financer leur enlèvement.

François BONNECHÈRE

REPROGRAPHIE ET TÉLÉPHONIE : DE MEILLEURES PERFORMANCES POUR UN MOINDRE COÛT :

Depuis peu, notre commune a changé son copieur/multifonctions et a procédé au remplacement de ses installations téléphonique et Internet.

Ces actions qui visaient avant tout une réduction des charges budgétaires associées ont également permis une modernisation et un renouvellement du matériel de la mairie.

En effet, l'ancien copieur était arrivé en fin de vie et n'était plus maintenu. Ce fut l'occasion de mettre en concurrence différents fournisseurs afin de négocier le meilleur tarif.

Le nouvel appareil dispose de fonctionnalités qui se sont révélées fort utiles : (reliure automatique, économies d'encre, meilleure qualité d'impression, éditions sur papier épais...) pour un prix à la page inférieur à celui du précédent matériel !

En ce qui concerne l'installation téléphonique et Internet, la démarche a été similaire. Après avoir constaté que le budget télécom était bien trop élevé et que le matériel était vieillissant, nous avons décidé de changer l'installation et l'opérateur actuels.

Après avoir étudié différentes offres, nous avons retenu l'opérateur OVH (www.ovh.com) qui propose un système téléphonique moderne et évolutif (téléphonie IP dans le cloud) à un tarif très compétitif.

Le budget télécom annuel sera ainsi divisé par quatre !

Jean-Baptiste CARON

POSE DES ILLUMINATIONS DE NOËL



Merci à Jean-Baptiste, qualifié et titulaire d'une habilitation électrique, qui a guidé une petite équipe de volontaires pour installer les illuminations sur les candélabres. Autant d'économies réalisées en évitant l'intervention d'un prestataire extérieur...

Les employés communaux s'étaient chargés, auparavant, des installations autour de l'école et de la mairie.

Dominique EVRARD

LA FETE DE RUMIGNY. EDITION 2015

Samedi 29 août, la commune s'est associée au Comité des fêtes pour organiser dans la cour de l'école une soirée « pizza ». Pendant que les adultes profitaient du tour de main frénétique de Jean-Philippe Quenesson, de « La Toscane », les jeunes entamaient leurs premiers tours de manège ou d'auto-tamponneuse.



La traditionnelle réderie du 30 août s'est déroulée dans d'excellentes conditions, avec 80 exposants. Les clients se sont malheureusement faits rares dès le milieu de l'après-midi en raison de la chaleur suffocante.



La dynamique équipe du Comité des fêtes a encore fait des prouesses, autant à la sandwicherie qu'à la buvette.



Retour dans la cour de l'école le lundi 31 août au soir (veille de rentrée scolaire !) où la fête s'est achevée avec la partage du verre de l'amitié (un gin fizz consommé avec modération) offert par la commune.

UN STAND AU PROFIT DU CCAS

Merci aux bénévoles qui ont entrepris d'organiser un stand au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune. La vente d'objets collectés auprès des habitants et notamment de vieux livres a rapporté une centaine d'euros. Le manuel intitulé «Comment je fais coussins et abat-jour», un ouvrage pourtant indispensable, n'a curieusement pas trouvé preneur.

L'ASSOCIATION INNOCENT'ART.

Voilà une année que l'association d'artiste en herbes, INNOCENT'ART existe. C'est avec un grand plaisir que nous nous retrouvons **le mardi de 17h 30 à 19 h 30 et le samedi de 10 h à 12h à la bibliothèque de Rumigny.**

La réderie a été l'occasion pour nous de faire une activité collaborative : nous avons emballé quelques arbres de la place du village avec des tricots « **Le YARN BOMBING** » ou tricot urbain. N'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de nos ateliers. A bientôt !

La Présidente, Françoise ASSELIN



Le stand du CCAS



Des arbres bien emballés !

AU COMITE DES FETES

LA JOURNÉE CONSERVATOIRE DU 3 OCTOBRE

Dans le cadre des journées de l'environnement, le Comité des Fêtes a proposé aux habitants et à ses membres de constituer un groupe de bénévoles ruminois pour participer à un chantier nature organisé au Fond Mont Joye le samedi 3 octobre. Répondant ainsi à l'appel du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, gestionnaire du site, 6 personnes sont venues prêter main forte à la centaine de bénévoles de toute la région afin de débroussailler des fourrés de pruneliers, ramasser des déchets et entretenir les lisières en marge de terres agricoles...

Le midi, un repas était offert à tous les participants et la journée s'est clôturée par un goûter offert par la Biocoop Berche du Bio de Dury.

Désormais propriété d'Amiens Métropole, cet ancien camp militaire de 63 hectares, situé sur les communes de Dury et de Saint-Fuscien, est constitué de boisements et de « pelouses calcicoles » (des végétations herbacées rases se développant sur des sols crayeux) accueillant une grande diversité d'espèces.

En l'absence d'entretien, ces milieux naturels s'embroussaillent et la mise en place d'un pâturage, en complément de ces travaux d'entretien, permettra aux espèces et au paysage de perdurer.

Pendant l'effort...et avant le réconfort !

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est une association régionale qui œuvre, avec l'ensemble des usagers des espaces naturels à la préservation du patrimoine naturel régional (www.conservatoirepicardie.org).

Richard MONNEHAY



LA JOURNÉE « ENVIRONNEMENT » DU 11 OCTOBRE



Pour sa 3^{ème} édition, la bourse aux plantes fut accompagnée d'une projection du film « Home » de Yann Arthus Bertrand et du pressage de pommes. Malgré une faible participation, ce fut un bon moment de convivialité.

Roger ASSELIN

L'ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS : OU EN SOMMES NOUS A RUMIGNY ?

La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de tous depuis la voirie jusqu'au cadre bâti, en passant par les transports. Favoriser l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics, de la voirie, des logements et des transports, c'est permettre aux personnes handicapées de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la commune en développant une qualité d'usage pour tous.

Face aux retards constatés dans les mises en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), le gouvernement a mis en place, les « Agendas d'Accessibilité Programmée ». Ce dispositif permet d'obtenir un délai supplémentaire pour poursuivre, en toute sécurité juridique, les mises en conformité de nos équipements. La commune de Rumigny a obtenu de la Préfète de région l'octroi d'un délai supplémentaire de 6 mois pour le dépôt de son agenda, et d'une période supplémentaire de trois ans pour la mise en accessibilité de ses espaces et bâtiments (mairie, école, cantine - garderie, salle des fêtes, église) en raison des moyens financiers modestes de la commune.

La société Véritas nous a remis début décembre les diagnostics d'accessibilité. La commune dispose désormais d'une présentation exhaustive des travaux à réaliser pour rendre les espaces et bâtiments publics accessibles, et un estimatif des travaux à réaliser.

A titre d'exemple, les travaux dont la réalisation est proposée sur la Mairie comprennent la reprise de la rampe actuelle, dont la pente est excessive; la pose de signalisations pour les déficients visuels; la pose de mains courantes; la création d'un ascenseur; le remplacement de la porte d'entrée; la pose de signalisations spécifiques et la réalisation d'un sanitaire adapté à l'étage, pour un total de 72 300 euros. L'évaluation des travaux à réaliser sur l'ensemble de nos bâtiments, non compris ceux qui concernent le cimetière, les trottoirs et l'ensemble des espaces publics extérieurs s'élève à près de 270 000 euros, une somme exorbitante pour notre petite commune et il est illusoire de réaliser ces travaux dans le délai de 3 ans qui nous est imparti ! Le conseil municipal devra cependant établir un agenda de réalisation des travaux prioritaires qui soit supportable par les ressources communales.

Dominique EVRARD

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

Samedi 16 janvier après midi : stage Elgo Danse (RF)
 Samedi 16 janvier en soirée : goûter et assemblée générale (CF)
 Dimanche 24 janvier : repas des aînés 2015 (C)
 Samedi 27 février : soirée loto (CF)
 Dimanche 20 mars : bourse puériculture (RF)
 Samedi 26 mars : chasse aux œufs (Pâques) (C)
 Samedi 30 avril : soirée dégustation bière (CF)
 Samedi 21 mai : soirée moules-frites (F)
 Vendredi 27 mai : fête des voisins
 Dimanche 5 juin ; tournoi de tennis de table (club de ping-pong) et ball trap de l'association de chasse
 Dimanche 12 juin : tournoi de football (F)
 Samedi 25 juin : fête de l'école (à la salle des fêtes de Rumigny)
 Mercredi 13 Juillet : retraite aux flambeaux (C)
 Jeudi 14 juillet : repas Républicain + Concours de boules (CF)
 Samedi 27 août : soirée de la fête communale (C)
 Dimanche 28 août : fête locale & réderie
 Lundi 29 août : verre de l'amitié de la commune (C)
 Samedi 24 septembre. soirée théâtre (CF)
 Dimanche 16 octobre : expo : Mon voisin est un artiste (CF)
 Samedi 5 novembre : soirée paella (F)
 Dimanche 11 décembre : repas des Aînés 2016 (C)
 Samedi 17 décembre : Noël des enfants (C)
(C : commune ; CF : Comité des Fêtes ; RF : Rhythm'n Fun ; F : club de football)

RENOVATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Les agents communaux ont rénové et repeint la porte des ateliers communaux (rue de Saint Sauflieu). Ils ont également remplacé certains des éléments vétustes de la palissade du terrain scolaire, et en ont profité pour rajeunir le banc, devant l'entrée de l'école.



DETENTE : REALISER DES CARTES DE VŒUX EN ORIGAMI EN FAMILLE DE 7 A 77 ANS...

Pour une carte double dans laquelle vous pourrez écrire (ou insérer une carte de visite), découper un carré de papier fort 20 cm x 20 cm, plier en deux. Dans du papier fin origami ou tout autre papier fin de couleur, couper un carré 7,5 cm x 7,5 cm d'une couleur et un second carré d'une autre couleur de 3,8 cm x 3,8 cm.
 Carré 7,5 cm : le plier en deux en triangle, dessin sur le dessus, rabattre chaque pointe du triangle obtenu en partant du milieu de la base du triangle pour former un carré. Coller l'envers du carré ainsi obtenu sur le papier fort à 2,2 cm des bords de la carte pliée, puis coller le carré 3,8 cm à l'intérieur de l'origami.
 Si vous souhaitez faire une bande de fermeture pour votre carte double, coupez une bande de papier fort de 3 cm x 25 cm et une bande de papier couleur de 2,5 cm x 22,5 cm. Coller le papier couleur au milieu de la bande de papier fort, puis plier à 10,4 cm une première fois, et 10,4 cm une seconde fois (le reste sera collé à l'intérieur de la bande de fermeture). Vous pouvez éventuellement réaliser un petit origami de 3,5 cm x 3,5 cm puis coller la base du carré sur la bande de fermeture.
 Pour un plus grand origami, vous pourrez découper un carré de 11 cm x 11 cm à plier en origami, et un second de carré de 7cm x 7 cm à coller dans l'origami. Deux exemples de cartes sont disponibles en mairie.



Dominique CROGNIER

LE TELETHON 2015 A RUMIGNY



L'équipe des Marmitons mise en place par Bernard GALTIER et conduite par Philippe COSSIN s'est retrouvée le mercredi 2 décembre à la salle des fêtes de Rumigny pour préparer une soupe au potiron destinée aux vaillants coureurs qui se sont relayés le samedi suivant à Hébécourt lors d'une course de 24 heures.



Les enfants des écoles ont également couru et la traditionnelle randonnée du dimanche a rassemblé 21 participants.

DU COTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE : DES NOUVEAUTÉS

Parmi les dernières acquisitions, plusieurs prix littéraires, dont le chatoyant *Boussole* de Mathias ENARD (prix Goncourt) et *2084 : la fin du monde* (Grand prix du roman de l'Académie française), ouvrage de politique-fiction de Boualem SANSAL dont nous avons également *Le village de l'Allemand*. De Christine Angot, *Un amour impossible* (prix Décembre 2015). Et une surprise, un inédit surgi du passé, *Va et poste une sentinelle*, de Harper Lee, dont l'inoubliable et toujours captivant, *Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur*, est également disponible.



En rayon Jeunesse, saluons l'arrivée du douzième et dernier volume du délicieux manga *Chi, une vie de chat*, ainsi que les derniers fascicules de la série Max et Lili.

Et les ados pourront se lancer dans la série *La Passe-miroir*, dont nous avons le premier tome, *Les Fiancés de l'hiver* et recevrons sous peu le second, *Les disparus du Clairdelune*.

La Passe-miroir.

Après Harry Potter... roman marquant notre époque par l'originalité de son intrigue et ses personnages attachants, il était difficile de retrouver une autre œuvre dans la même fibre imaginaire. Aussi Gallimard-Jeunesse a lancé un concours pour de jeunes auteurs et Christelle Dabos l'a gagné avec son œuvre *La passe-Miroir*. Une ambiance qui sort de l'ordinaire, un total dépaysement, sans être dans la science fiction, nous emmène de page en page toujours plus loin. Une héroïne, tout à fait spéciale, qui ne paie pas de mine mais qui au fur et à mesure de l'histoire dévoile sa présence et sa vivacité... Bref une bonne surprise que ce roman avec du suspense, de l'action et des rebondissements ! Le tome 2 est déjà paru, vivement le troisième... Pff c'est long d'attendre !

Bernard GALTIER et Hélène FABRER

TRUCS DE CUISINE : RÉUSSIR SA CRÈME CHANTILLY !

C'est une recette ancienne qui a été repérée dans des manuels de cuisine italienne sous le nom de « Neve di latte ».

L'idée est que le froid permet un meilleur « foisonnement » de la crème (c'est à dire que la matière grasse se cristallise sous l'action du « fouettage » pour y conserver de petites bulles d'air).

En priorité, mettre saladier, inox si possible, et fouet au congélateur pendant 30 minutes avant de monter la crème.

Vous pouvez aussi mettre votre crème dans un saladier qui lui sera dans un deuxième saladier plus grand rempli de glaçons.

Première version : « La classique »

Choisir une crème fraîche liquide entière riche à au moins 30 % de matières grasses (bouchon rouge) environ 50 cl et du sucre glace 35g.

Verser le sucre glace sur la crème et à l'aide d'un fouet ou d'un batteur électrique, fouettez à vitesse lente puis en augmentant la vitesse au fur et à mesure jusqu'à la consistance souhaitée.

Deuxième possibilité : « La gourmande »

Crème fraîche liquide 40 à 50 cl, Mascarpone 2 à 3 cuillères à soupe, 2 à 3 cuillères à soupe de sucre glace ... et délice suprême un peu d'extrait de vanille ! Même procédé... et il n'y a plus qu'à la manger ! Miam !

Hélène FABRER

PAPIER : LE GRAND RECYCLAGE !

A compter de janvier 2016, la gestion de nos déchets changera : Amiens Métropole va mettre en place le tri/recyclage des papiers dans ses 33 communes. Il s'agit d'un chantier important qui commencera par une grande campagne de sensibilisation pour informer les habitants sur ce nouveau geste de tri.

L'objectif est ambitieux : atteindre un taux de recyclage de 14 kg par habitant par an dans un premier temps, puis 22 kg par habitant par an, soit la moyenne nationale) en 2017.

La mise en place de bornes de tri sur les 33 communes se fera de façon progressive sur un an en fonction de différents critères (densité de l'habitat, contraintes techniques) et avec des phases de test et d'ajustement. Quels types de papier se recyclent ? Tous : les journaux, les magazines, les prospectus, les papiers de bureau mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes. Il est inutile de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer avant de les jeter.

Avantages économiques:

L'emploi dans le secteur du recyclage a augmenté en France de 36 % en 10 ans depuis les années 2000, malgré les crises économiques. (Source: Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'Emploi).

90 000 : c'est le nombre de personnes qui travaillent en France, le plus souvent localement, au traitement et au recyclage des vieux papiers (filère papier et recyclage).

Bénéfices côté environnemental :

La consommation d'eau et d'énergie est réduite: la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier non recyclé, consomme 3 fois moins d'énergie et 3 fois moins d'eau.

Les ressources naturelles sont préservées: le papier se recycle 5 fois en papiers mais aussi en textile, carton d'emballage, isolant...

Tous les papiers se recyclent alors trions-les tous !

Jean-Baptiste CARON

POÉSIE

« Je suis un enfant... »

Je suis un enfant, et, vêtu d'innocence,
Je promène ma vie, debout, sur cette terre,
Je suis un enfant, et, vêtu d'espérance,
J'habille mes jours d'une intense lumière.

Je suis un enfant, vêtu de tolérance,
Dans l'âme des hommes, je cherche l'espoir,
Je suis un enfant, et, mes désirs en partance,
J'attends avec ferveur l'étoile dans le noir.

Je suis un enfant, vêtu de fraternité,
Mes yeux tendresse se tournant vers le ciel,
Je suis un enfant, vêtu d'humanité
Et je souhaite à tous le miracle de Noël.

Bon Noël à tous !

Danièle COURT

URBANISME : ABRIS DE JARDIN ET TAXE D'AMENAGEMENT

En octobre dernier, la presse s'est subitement passionnée dans un débat concernant la taxation des abris de jardin. Qu'en est-il pour notre commune de Rumigny ?

C'est le Code de l'urbanisme qui détermine si la construction d'un abri de jardin (ou d'un garage, ou d'une extension...) nécessite un permis de construire, une déclaration préalable, ou...aucune demande !

Etes-vous concerné ?

- Les constructions d'abris de jardins dont l'emprise au sol et la surface de plancher sont inférieures à cinq mètres carrés ne sont soumises à aucune formalité administrative.
- Les constructions ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol comprises entre 5m² et 40m² doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie (formulaire cerfa 13404).
- Au-delà de 40 m² de surface de plancher, leur implantation est soumise à permis de construire. Un dossier de demande doit alors être adressé à la mairie en remplissant le formulaire cerfa 13406.

De quelle taxe s'agit-il ?

Il s'agit de la taxe d'aménagement, qui existe depuis 2012 et a remplacé d'autres taxes.

Elle n'est à payer qu'une fois, après la délivrance de l'autorisation de construire.

Elle est composée d'une part communale, d'une part départementale et d'une redevance d'archéologie préventive. A Rumigny, le taux de la part communale retenu (3%) a été calculé pour que le montant de la taxe soit le plus proche possible de la taxation qui précédait son instauration. Il est dans la moyenne (Grattepanche : 1,5 ; Oresmaux : 3 ; Saint Sauflieu : 3,5 ; Hébécourt : 4 ; Sains : 5 ; Saint Fuscien : 5).

La part départementale est à un taux de 2,3 %. Celle de la redevance d'archéologie préventive de 0,40 %.

Allez-vous devoir payer une taxe ?

Dès lors que ces abris sont soumis à une déclaration préalable ou à l'obtention d'un permis de construire, ils entrent dans le champ d'application de la taxe d'aménagement.

Pour connaître le montant de la taxe à payer, vous devez multiplier la surface construite par une valeur forfaitaire (352,50 euros – *taux jusqu'à 100 m² en 2015*) puis multiplier le résultat par le taux (3% + 2,3% + 0,4%).

Exemple pour un abri de 10 m² : 10 x 352,5 x 5,7% = 200,92 €

Les constructions dont la surface est inférieure à 5m² sont exonérées de taxe d'aménagement puisqu'elles ne sont soumises ni à déclaration préalable, ni à permis de construire. Les petits abris de jardin sont donc exonérés. Attention : cela ne signifie pas que vous pouvez placer un abri de jardin n'importe où ! Il doit être conforme aux règles du Plan d'Occupation des Sols !

Dominique EVRARD

BIBLIOTHEQUE

Vacances de Noël :

La bibliothèque est ouverte le lundi 21 décembre, fermée le 28 décembre et le lundi 4 janvier

ELECTIONS REGIONALES

Résultats du second tour pour notre commune :

Inscrits : 442 Votants : 322 Blancs : 18 Nuls : 7

Exprimés : 297

Ont obtenu :

Liste conduite par Mme LE PEN Marine : 110

Liste conduite par M. BERTRAND Xavier : 187

ETAT CIVIL

Naissance : Gaspard CAMERLYNCK (Grande rue du quai) est né le 16 octobre 2015.

Décès : Madame Paulette BETTE (née MARÉCHAL) est décédée le 3 septembre 2015 ; elle était née à Boves le 15 janvier 1925. Monsieur Bertrand DUBOIS est décédé le 11 septembre 2015 à Navarrenx (Pyrénées Atlantiques) Il était né le 25 décembre 1975 à Amiens. Madame Paulette BOUTIN (née BETTE) est décédée le 13 novembre 2015 ; elle était née le 24 mai 1922 à Rumigny.

JOURNAL DE RUMIGNY : Bulletin d'information de la commune de Rumigny.

Directeur de la publication : Dominique EVRARD. **Comité de rédaction :** Véronique DUQUESNE, Gérard ADT, Félicie ANDRIEU, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Dominique CROGNIER, Hélène FABRER, Richard MONNEHAY, Vadim VANKERCKHOVE.

Ont participé à l'élaboration de ce numéro 7 :

Gérard ADT, Félicie ANDRIEU, Françoise et Roger ASSELIN, François BONNECHÈRE, Marie-Claude BOUTIN, Jean-Baptiste CARON, Danièle COURT, Dominique CROGNIER, Véronique DUQUESNE, Dominique EVRARD, Hélène FABRER, Bernard GALTIER, Richard MONNEHAY, Vadim VANKERCKHOVE.

Photographies de : Roger et Françoise ASSELIN, Corinne BLANGER, Véronique DUQUESNE, Dominique et Thérèse EVRARD, Denis et Dominique CROGNIER, Bernard GALTIER, Richard MONNEHAY.

Mise en page : Dominique EVRARD.

Site internet de la commune : www.rumigny.fr . Imprimé par nos soins. Dépôt légal.

Adresse de messagerie : mairie.rumigny@gmail.com

BLOG du Comité des fêtes: <http://cfrumigny.canalblog.com>